



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88401

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 20.

Texte de la réponse

Les partenariats avec les entreprises françaises dans le domaine de la formation professionnelle ou professionnalisante visent essentiellement trois objectifs : renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français en assurant l'employabilité des étudiants, répondre aux besoins des entreprises françaises d'une main d'œuvre locale qualifiée, consolider la présence de nos entreprises en les associant par des cofinancements à nos actions de formation. Le centre de formation et d'expertise « Product Lifecycle Management Competency Centre » (PLMCC), qui opère au Vietnam en partenariat avec Dassault Systèmes (DS), est un exemple réussi en la matière. Au même titre que les universités, les Instituts universitaires techniques (IUT) sont associés au développement de la coopération universitaire avec les pays émergents d'Asie du Sud-Est, notamment au travers de l'Association des directeurs d'IUT (ADIUT). La réflexion sur une université franco-indonésienne doit permettre d'identifier les besoins de formations du pays et les secteurs prioritaires pour la coopération franco-indonésienne. La question du financement devra également être étudiée avec attention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88401

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6924

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9580